



La CGC-CMA souhaite en préalable à la tenue de cette Commission Paritaire Nationale faire part de ses étonnements et de ses interrogations.

Dans un premier temps, notre étonnement et notre interrogation portent sur le fonctionnement des Instances Paritaires délibératives du réseau consulaire des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Pour mémoire la CGC-CMA rappelle que ces Instances forment un lieu de négociations sociales composé de représentants du Collège Employeurs et du Collège Salariés à nombre égal et qu'elles constituent des systèmes de relations collectives. Au-delà du fait que la CGC-CMA dénonce le protocole électoral issu de l'article 56 et de l'Annexe VI du Statut, qui conduit à une situation inique de la représentativité dans le réseau, mon organisation s'étonne de la compréhension que semble avoir le Collège Employeur des termes « Parité » « Négociation » « Relations Collectives ». En effet une circulaire CMA France a instauré le jour de carence dans le réseau alors que aucun vote en CPN56 n'a permis de dégager une majorité quelconque, aucune CPN52 ne s'est prononcée sur le sujet et que rien n'est paru au Journal Officiel. Mon organisation s'interroge sur la capacité du Collège Employeur à laisser les « vieux démons » de nouveau s'installer. Les mots ne valent pas les actes Mesdames et Messieurs Les Présidents. La CGC-CMA dénonce ce déni du fonctionnement paritaire, c'est pour nous une grave erreur qui peut mettre encore une fois un frein au dialogue social pourtant retrouvé.

Dans un second temps, nous devons témoigner des indicateurs qui émergent de nos consultations auprès des salariés qui œuvrent dans l'ensemble des territoires. Partout, inquiétude, incompréhension, étonnement voire sidération face à la succession toujours plus oppressante des réformes. La stabilité qui permet de se concentrer sur ses missions, de développer les compétences, de soutenir la croissance économique, de valoriser l'artisanat et le commerce de proximité est troublée par des faisceaux de réformes convergents. Les messages qui nous sont rapportés ne décrivent pas des stratégies de résistances aux changements, mais démontrent plutôt une rupture de confiance. Nous nous interrogeons sur la capacité des réformes engagées à améliorer le futur ? Pourquoi ce rythme qui ne permet plus de construire, de progresser, d'améliorer ? Pourquoi ces mécanismes infaillibles pour réduire les ressources, les salaires, la valeur du travail ? Les constats sont édifiants, le Gouvernement par touches successives contraint nos missions régaliennes, coupe dans nos recettes budgétaires et prive nos ressortissants du lien de proximité et d'aide à l'entreprise que pourtant le rapport IGF valide. La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel promet de simplifier l'accès à la formation, mais plus tard et à coût constant sans tenir compte de la disparité des publics, du niveau d'expertise des enseignants et de la valeur des compétences. Les fonds de la formation des artisans collectés par l'ACOSS ont fortement diminué et privent ce public d'accès à la formation... Que dire de la libéralisation de l'apprentissage ? Est-il opportun de faire des bénéficiaires sur l'insertion sociale et professionnelle, ne risque-t-on pas de perdre des compétences rares, l'ADN qui a permis de transmettre de génération en génération la culture artisanale dont est si fier notre pays.

Dans ces conditions nous reconnaissons au Président STALTER et à ses équipes l'opiniâtreté nécessaire pour sortir des impasses que nous constatons.

Le syndicat CGC-CMA est engagé pour le progrès : réfléchir, renouveler ce qui n'est pas satisfaisant et renforcer ce qui a fait ses preuves.